

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline,
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°1/6-

Objet : Vote du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des Recettes relatives à l'exercice 2024 de la Commune a été réalisée par le receveur en poste de Clermont-l'Hérault, et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune pour l'année 2024 pour ce qui concerne les réalisations ;

Considérant que les écritures du compte administratif et du compte de gestion sont identiques ;

Etant précisé que le Receveur a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui fait obligation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte : le compte de gestion de la Commune (budget principal) pour l'exercice 2024 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes et identiques à celles du compte administratif de la Commune pour le même exercice.

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,
Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 14/04/2025
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 14/04/2025
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline,
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°2/6-

Objet : Vote du Compte Administratif 2024 de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant que Monsieur le Maire ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif, et quitte la salle au moment du vote ;

Considérant qu'après avoir quitté la salle, l'Assemblée a décidé de donner la présidence de séance à Mme GELLY Evelyne, 1^{ère} Adjointe déléguée aux finances ;

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE : le Compte Administratif 2024 de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,
la 1^{ère} Adjointe,
Mme Evelyne GELLY

Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 14/04/2024
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 14/04/2024
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline,
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°3/6-

Objet : Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : le Budget Primitif 2025 de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 14/04/2025
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 14/04/2025
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline,
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°4/6-

Objet : Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2024 au Budget Principal font apparaître un déficit en investissement de - 71.972,92 € et un excédent en fonctionnement de + 678.912,58 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

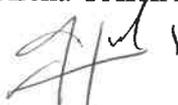
DECIDE : d'affecter sur le compte 1068 la de la section d'investissement la somme de 72.000,00 €.

DECIDE : d'inscrire sur le compte 002 de la section de fonctionnement la différence soit 606.912,58 €.

REPORTE : sur le compte 001 de la section d'investissement, le déficit d'investissement d'un montant de - 71.972,92 €.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI



Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI



Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 14/04/2025
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 14/04/2025
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline,
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°5/6-

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 concernant la notification des taux d'imposition des taxes locales 2025. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le vote des taux d'imposition des taxes locales.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité moins 1 abstention, d'augmenter de 1 point (soit + 2,47%) le taux de la Taxe Foncière Bâtie (TFB).

DECIDE : à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB).

DECIDE : à l'unanimité, d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation (TH) en appliquant la majoration spéciale (+ 0,89 point).

VOTE : les taux des taxes locales pour l'année 2025, comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux votés pour 2024	Taux votés Pour 2025	Bases prévisionnelles 2025	Produits correspondants
Foncier Bâti	40,41 %	41,41 %	1.515.000	627.362 €
Foncier Non-Bâti	69,92 %	69,92 %	22.900	16.012 €
TH	11,76 %	12,65 %	63.800	8.071 €
			TOTAL :	651.445 €

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,
Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 14/04/2025

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

St Paul et Valmalle, le 14/04/2025

Le Maire de St Paul et Valmalle

Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline,
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°6/6 -

Objet : Vote des subventions aux associations pour l'année 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur les montants des subventions à allouer aux diverses associations cette année. Il fait remarquer aux conseillers une demande de subvention formulée pour la première fois par la Diane de St Paul et Valmalle.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces différentes demandes.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité, d'inscrire au Budget Primitif 2025 comme suit, les subventions suivantes :

- article 65736222	C.C.A.S.	:	5.000,00 €
		total article 65736222 :	5.000,00 €
- article 65748	ASMPV (Club de Football)	:	800,00 €
- article 65748	Foyer Rural	:	2.200,00 €
- article 65748	Restaurants du Cœur	:	500,00 €
- article 65748	Anciens Combattants	:	230,00 €
- article 65748	Coopérative Scolaire	:	1.000,00 €
- article 65748	sorties scolaires annuelles	:	2.392,00 €
- article 65748	« Festi'Valmalle »	:	1.000,00 €
- article 65748	Comité des Fêtes	:	0,00 €
- article 65748	Association Sportive Collège de Montarnaud	:	100,00 €
- article 65748	classe verte 2025	:	1.700,00 €
- article 65748	« le Jardin de St Paul »	:	500,00 €
- article 65748	« A.P.E.» Ecole Suzanne Saint-Julien	:	500,00 €
- article 65748	« soutien à Mayotte / Protection Civile	:	400,00 €
- article 65748	« Secours Populaire »	:	150,00 €
		Total article 65748 :	11.472,00 €

PRECISE : que la subvention versée habituellement au Comité des Fêtes n'est pas reconduite cette année dans l'attente de la création d'une nouvelle équipe associative aujourd'hui dissoute.

DECIDE : de ne pas allouer de subvention à la Diane de St Paul et Valmalle.

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI



Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI




Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 14/04/2025
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 14/04/2025
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI






Affiché le

LISTE DES DELIBERATIONS

Du Conseil municipal du 9/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline,
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 12/03/2025

1/ Vote du Compte de Gestion 2024 de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Vote du Compte Administratif 2024 de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

3/ Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

4/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2025.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2025.

Approuvé à l'unanimité moins une abstention sur le vote de la TFB

6/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2025.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI



Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI